

Compte-rendu

6^e Forum de la détention et de la probation
À quel point le système pénitentiaire est-il
(a)social ?

22 et 23 novembre 2023
Kultur und Kongresshaus Aarau



Les 22 et 23 novembre 2023, le 6^e Forum de la détention et de la probation, qui se tenait au Kultur- und Kongresshaus d'Aarau, a fait salle comble. Les personnes n'ayant pas obtenu de place avaient la possibilité de suivre les exposés en ligne. Ce succès témoigne de l'intérêt que portent les spécialistes de la détention et de la probation au thème clé du forum, intitulé « À quel point le système pénitentiaire est-il (a)social ? ».

De l'avis unanime des participants, les relations sociales jouent un rôle clé pendant et après la détention. La privation de liberté a de lourdes conséquences sur les relations qu'entretient la personne détenue avec son environnement, sa famille et ses enfants. En détention, les contacts sociaux sont restreints et réglementés. À la sortie, les relations sociales jouent un rôle clé dans la réinsertion en société.

Le forum a été l'occasion d'aborder toutes ces questions, de présenter des modèles de réussite et de discuter de nouvelles idées. Il en est ressorti que le système de détention et de probation était en pleine mutation. La sécurité et la gestion des risques restent importantes, mais les aspects sociaux ne cessent de gagner du terrain. En effet, les auteur·e·s d'infraction continuent de faire partie de la société. Pour le garantir, il est essentiel de favoriser le maintien et l'établissement de relations sociales.

Le 6^e Forum de la détention et de la probation du CSCSP est conduit en coopération avec la Fondation Relais Enfants Parents Romands (REPR), l'association Perspective Proches et Prisons et l'International Coalition for Children with Incarcerated Parents (INCCIP), ainsi qu'en collaboration étroite avec les projets pilotes suisses Ressourcensorientierte Betreuung und Sozialarbeit in der Untersuchungshaft (prise en charge et travail social axés sur les ressources en détention provisoire) et Objectif Désistance.

22 novembre 2023

Mots de bienvenue

Comme l'a rappelé Patrick Cotti, directeur du CSCSP, dans son discours de bienvenue, nous sommes des êtres sociaux. Nous souhaitons et devons tous interagir avec les autres. Cela vaut également – et a fortiori – pour les personnes détenues. Le thème du forum de cette année est donc essentiel. Il s'agit de placer l'accent sur la personne. Selon Patrick Cotti, la « solitude des personnes enfermées » a des conséquences non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour leurs enfants, leurs partenaires, le personnel pénitentiaire et la société, d'où la nécessité d'en débattre.

Pour Karin Kayser-Frutschi, conseillère d'État du canton de Nidwald et présidente du Conseil de fondation du CSCSP, la détention et la probation doivent avoir pour objectif de mettre l'accent sur la personne et son développement. Après avoir remercié toutes les personnes œuvrant dans ce secteur, elle a indiqué que les efforts d'intégration sont dans l'intérêt de la société tout entière. Il s'agit de traiter d'emblée les problématiques sociales qui surgissent lors d'une incarcération : comment maintenir la relation entre la personne détenue et sa famille ? Comment la personne détenue peut-elle et doit-elle gérer les contacts avec ses enfants ? Comment réparer un abus de confiance ?

En guise d'introduction au thème du forum, Laura von Mandach, responsable Analyse et développement de la pratique du CSCSP, a brièvement présenté les quatre sujets centraux du Forum de la détention et de la probation de cette année :

1. Détention provisoire : que se passe-t-il lorsqu'une personne est brutalement arrachée à ses relations sociales ?
2. Proches : de quoi les proches des personnes détenues ont-ils besoin ? Qu'est-ce que cela implique en matière de travail avec les proches ?
3. Désistance : comment cette nouvelle approche de la probation peut-elle contribuer à la réinsertion ?
4. Détention de longue durée : comment permettre aux personnes détenues d'avoir des contacts sociaux lorsque leurs perspectives de libération sont faibles ?

Exposés d'ouverture

Tout est relation ! (?) – de la pertinence et des limites des relations sociales et du travail relationnel professionnel dans le domaine de la détention et de la probation

Patrick Zobrist, enseignant et responsable de projet, Institut Sozialarbeit und Recht, Haute école de Lucerne

Selon Patrick Zobrist, les relations sociales sont au cœur de la cohabitation humaine. Elles répondent à un schéma stable et répétitif qui dépend de divers facteurs, comme le rôle des personnes concernées ou leur environnement. Dans le domaine de la détention et de la probation, elles sont à double tranchant. D'un côté, il y a l'aspect sécuritaire, de l'autre, la responsabilité sociale. Patrick Zobrist a illustré son propos par deux titres de presse : « Des téléphones portables à nouveau retrouvés dans une prison zurichoise » et « Enfants de personnes détenues ». En effet, le réseau relationnel se voit considérablement amenuisé après une incarcération. Selon une étude menée aux Pays-Bas, le réseau des personnes détenues se restreint à 1,6 « ami » en moyenne, contre le double hors des murs de la prison.

Patrick Zobrist a montré dans quelle mesure, autrefois, l'emprisonnement avait pour but premier de contrôler les relations sociales, voire de les empêcher : le règlement intérieur de l'établissement pénitentiaire de Lenzbourg (AG), datant de 1942, interdisait par exemple explicitement aux personnes détenues de parler pendant la promenade. Depuis, beaucoup de choses ont changé. L'exécution a « découvert » la relation sociale et ses avantages : amélioration de l'ambiance dans l'établissement, renforcement de la sécurité et soutien à la réinsertion des personnes détenues. Les relations sociales entre le personnel pénitentiaire et les personnes détenues se sont ouvertes. Néanmoins, les établissements doivent bien entendu continuer à empêcher la collusion ou l'intimidation à l'égard des visiteurs. En outre, certaines questions demeurent : dans quelle mesure peut-on contrôler ou gérer les relations sociales en détention ? Y a-t-il un risque que les relations sociales (par exemple entre les personnes détenues et leurs enfants) soient instrumentalisées par l'exécution des sanctions pénales ?

Aspects familiaux

Nancy Loucks, Chief Executive Families Outside, Scotland, Chair International Coalition for Children with Incarcerated Parents, INCCIP

Comme l'a expliqué Nancy Loucks, l'incarcération d'une personne a des conséquences multiples pour sa famille (ou son cercle de connaissances le plus proche) au niveau des finances, du logement, de la santé et de la structure familiale en général. Les proches peuvent être stigmatisés ou souffrir d'un manque d'informations et de renseignements sur la situation de la personne détenue. Pour Nancy Loucks, il est donc essentiel de penser aux familles et de s'occuper d'elles dans le cadre de la détention et de la probation : au moment de l'arrestation, lors des audiences, pendant l'exécution de la peine elle-même et lors de la libération. C'est important pour plusieurs raisons : les contacts avec la famille peuvent améliorer le comportement des personnes détenues dans l'établissement. Ils améliorent leur santé mentale et diminuent jusqu'à six fois le risque de récidive. Enfin, ils réduisent le risque d'éclatement des familles pendant ou après la détention.

Les droits des membres de la famille des personnes détenues sont ancrés dans des principes internationaux. La Convention de l'ONU relative aux des droits de l'enfant, par exemple, donne aux enfants le droit d'être informés et de garder le contact avec leurs parents. Le Conseil de l'Europe a adopté des recommandations concrètes en ce sens. Selon Nancy Loucks, le respect de ces droits n'est pas à prendre à la légère : « Ce n'est pas la famille qui a commis le crime, elle a des droits. »

Présentation des sujets centraux

Gianandrea Pallich, Mental Health Advisor, projet pilote sur la détention provisoire

Plus de 1500 personnes sont placées en détention provisoire chaque année rien que dans le canton de Zurich. Jusqu'à récemment, cela signifiait qu'elles passaient 23 heures par jour en cellule et n'étaient autorisées à en sortir qu'une heure par jour. Elles se trouvent brutalement privées de vie sociale. Et la plupart du temps, comme l'a expliqué Gianandrea Pallich, elles perdent leur réseau, leur logement et leur emploi en l'espace de quelques mois. Depuis décembre 2023, un projet pilote rassemblant neuf établissements de détention provisoire des cantons de Berne et de Zurich expérimente six interventions visant à renforcer ou à préserver les ressources des personnes concernées.

Sonia Mascia, intervenante socio-éducative, Relais Enfants Parents Romands, REPR

La Fondation REPR a pour but de soutenir les familles, les proches et les enfants de personnes détenues en Suisse romande. Elle accompagne les enfants lors des visites, accueille les familles avant et après ces dernières et apporte son appui aux proches des personnes détenues. Comme l'a expliqué Sonia Mascia, la Fondation REPR organise environ 6000 visites et soutient 350 enfants chaque année. Pour elle, la réinsertion sociale fait partie des objectifs de la détention. Pour y parvenir, il est important de maintenir la relation parent-enfant.

Mailin Wong Juillerat, cheffe évaluation et suivi psycho-légal, Office des sanctions et des mesures d'accompagnement, Service de l'application des peines et mesures, canton du Valais

Le *projet pilote Objectif Désistance* a porté sur l'étude d'un nouveau modèle destiné à aider les personnes à sortir de la criminalité. Il s'est déroulé dans les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, du Valais et du Tessin. L'objectif est de motiver la personne détenue à changer de mode de vie et de l'amener à concrétiser ce changement. À cet égard, le nouveau rôle de coordinateur·trice-animateur·trice, qui encourage et soutient l'insertion de la ou du probationnaire, est d'une importance cruciale.

Bruno Graber, ancien directeur de prison, établissement pénitentiaire de Lenzbourg

Bruno Graber a évoqué ses 36 années d'expérience dans le domaine de la détention de longue durée qui, selon ses propres termes, laisse des traces. Et pose des difficultés particulières au personnel pénitentiaire car souvent, les personnes détenues ont commis des délits graves et sont connues des médias. « Autrement dit, il ne doit rien arriver », a-t-il commenté. Les membres du personnel comptent ainsi dans leurs objectifs annuels l'absence d'événements négatifs et de suicides. Dans ce contexte, les visites représentent toujours un facteur de risque. « Cette prudence, qui peut se comprendre, entrave la promotion des relations sociales », a ajouté Bruno Graber, alors que la cuisine en groupe, des projets vidéo ou des représentations théâtrales pourraient les encourager – et donner aux personnes détenues l'occasion d'apprendre à se connaître. De telles initiatives requièrent des directions d'établissements courageuses et des responsables d'unités motivés.

Sujet central de l'exposé

Une coupure brutale – renforcer les ressources et préserver les relations sociales en détention provisoire

- Stefan Tobler, responsable des projets des établissements de détention provisoire de Zurich
- Katrin Röhm, directrice du service spécialisé des services sociaux des établissements de détention provisoire de Zurich

Une coupure brutale : c'est ce que vivent les personnes placées en détention provisoire après leur arrestation. Elles se retrouvent, comme l'ont expliqué Stefan Tobler et Katrin Röhm, dans un monde parallèle, rempli d'incertitudes. Et plus la détention provisoire se prolonge, plus les ressources dont elles ont besoin pour se réinsérer dans la société s'amenuisent : elles perdent leur emploi, leur logement, leur partenaire ; la relation

avec leurs enfants en p  tit. Autant de dommages qu'un projet pilote des cantons de Zurich et de Berne, encadr   par des scientifiques, entend pr  venir. Son objectif est de renforcer les ressources personnelles des personnes d  tenues et de pr  server leurs relations sociales. Par ressources, on entend les biens, les personnes ou les comp  tences qui jouent un r  le de soutien et apportent une aide en cas de besoin. Plus l'  ventail de ressources dont dispose une personne est large, plus sa r  silience augmente. Dans le cadre de cette   tude,    laquelle participent neuf   tablissements de d  tention provisoire des cantons de Berne et de Zurich, six interventions ax  es sur les ressources sont mises en   uvre : des entretiens orient  s sur les domaines de la vie, l'encouragement et le maintien des contacts avec les proches, des solutions de transition    la sortie, un am  nagement individuel du s  jour, une formation pratique pour le personnel de surveillance et d'encadrement, ainsi que le programme PRI  MA (Prison Stress Management), des sessions en ligne qui permettent aux personnes d  tenues d'avoir acc  s    un panel de formatrices et formateurs. Au total, quelque 5000 personnes devraient participer au projet pilote pendant trois ans.

Table ronde

Proches de personnes d  tenues : contrainte ou richesse ?

- Nancy Loucks, Chief Executive Families Outside and Chair International Coalition for Children with Incarcerated Parents, INCCIP
- Viviane Schekter, directrice de Relais Enfants Parents Romands, REPR
- Barbara Looser, directrice de l'  tablissement p  nitentiaire de Saxerriet, Saint-Gall, membre du comit   de l'association Perspective Proches et Prisons

Les participants    la table ronde se sont accord  s sur l'importance de travailler avec les proches et les familles des personnes d  tenues et de les impliquer. Toutefois, une nette diff  rence est apparue entre la Suisse al  manique et la Suisse romande. Alors qu'en Suisse romande, des ONG comme l'organisation REPR soutiennent les familles en leur fournissant des informations, des conseils et une aide pratique, ce type d'offre est quasiment inexistant en Suisse al  manique. Ce sont donc les   tablissements eux-m  mes qui s'occupent g  n  ralement des questions formul  es par les proches. Comme l'a expliqu   Barbara Looser, l'avantage est que le personnel de l'  tablissement conna  t bien les personnes d  tenues. Mais parmi les inconv  nients, on constate une p  nurie fr  quente de ressources, une confusion des r  les et la difficult   d'adopter un regard ext  rieur.

Nancy Loucks a donc soulign   la n  cessit   de l'existence d'une ONG pour les proches des personnes d  tenues en Suisse al  manique, seule condition permettant d'appr  hender le point de vue ext  rieur des familles concern  es. Viviane Schekter, de la Fondation REPR, a elle aussi soulign   les avantages d'une telle r  partition des t  ches. Elle a admis que la Fondation avait eu besoin de temps pour b  tir une relation de confiance avec les   tablissements de d  tention. Souvent, a-t-elle ajout  , il est important de discuter ensemble des d  cisions. « Si, par exemple, un   tablissement refuse une visite au dernier moment et que la prochaine n'est que dans un mois, cela peut avoir des cons  quences importantes pour une personne d  tenue et ses proches. » Une opinion partag  e par Barbara Looser. Celle-ci a indiqu   que dans les   tablissements de d  tention, la s  curit     tait toujours la premi  re pr  occupation et qu'on avait du mal    penser en dehors du cadre habituel. « Mais nous devons nous interroger sur les cons  quences d'une d  cision et sur les personnes qu'elle implique ».

23 novembre 2023

Sujets centraux des exposés

L'approche de la désistance dans le domaine de la probation : une *love story* empiriquement démontrée.

- Laura Schirinzi, coordinatrice-animatrice projet Objectif Désistance
- Mailin Wong Juillerat, cheffe évaluation et suivi psycho-légal, Office des sanctions et des mesures d'accompagnement, Service de l'application des peines et mesures, canton du Valais
- Claudia Campistol, coordinatrice-animatrice projet Objectif Désistance
- Aurélie Stoll, post-doctorante FNS, John Jay College of Criminal Justice, New York
- Luisella Demartini, directrice opérationnelle projet pilote Objectif Désistance – Consultante scientifique Association état-société-économie-histoire-administration ESEHA

Le projet pilote Objectif Désistance représente une nouvelle approche visant à aider les personnes à sortir de la criminalité. Entre 2019 et 2023, la Commission latine de probation a ainsi mené un projet pilote dans les sept cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, du Valais et du Tessin. L'objectif était de motiver les probationnaires au changement via des mesures ciblées, de renforcer l'alliance de travail entre eux et le service de probation, et de faciliter leur intégration dans la communauté civile via le nouveau rôle de coordinateur·trice-animateur·trice. Comme l'ont expliqué les responsables du projet, cela requiert d'une part, sur le plan intérieur, la volonté de changer et, d'autre part, sur le plan extérieur, la possibilité de se construire une nouvelle vie (sociale). Pour y parvenir, il est important de se concentrer sur les ressources et les points forts des personnes et d'éviter qu'elles ne soient stigmatisées. « Ces personnes ont le droit d'appartenir à une communauté – nous devons leur conférer ce sentiment d'appartenance. »

Le nouveau rôle de coordinateur·trice-animateur·trice facilite cette intégration. Mais la société dans son ensemble a également un rôle décisif à jouer. Les responsables du projet ont donc recherché des personnes qui, à titre de marraines ou de parrains bénévoles, formeraient un duo avec une ou un probationnaire et entretiendraient des contacts réguliers avec elle ou lui. Cette recherche s'est avérée très fructueuse, ce qui démontre que la société est tout à fait prête à établir de tels contacts.

Les relations sociales en détention de longue durée : les défis et les chances du point de vue de la pratique quotidienne et de la forensique.

- Janine Hänni, responsable de l'unité de vie Exécution des mesures, Internement en petits groupes (IPG), établissement pénitentiaire de Soleure
- Henning Hachtel, médecin-chef et directeur adjoint de la clinique de forensique, cliniques psychiatriques universitaires de Bâle

Au sein de l'établissement pénitentiaire de Soleure, certaines personnes internées vivent dans une colocation séparée des autres personnes détenues. Janine Hänni a relaté l'expérience découlant de ce projet pilote. Les personnes détenues exécutant une peine de longue durée ont de plus en plus de difficultés à maintenir des relations sociales ou à en nouer de nouvelles. Il s'agit selon elle d'un sujet auquel il faut prêter attention. Les personnes internées ont par exemple exprimé le souhait d'avoir accès à Internet ou au téléphone et de pouvoir recevoir des visiteurs extérieurs au sein de leur unité de vie. S'il est essentiel de considérer de tels

souhaits d'un œil critique (sur le plan de la sécurité en matière d'accès à Internet ou, s'agissant de l'accès au téléphone, concernant le souhait exprimé par certaines personnes d'appeler les personnes détenues si des craintes ou des préoccupations surgissent), il est important de renforcer le droit de participation des personnes internées.

Henning Hachtel, pour sa part, s'est intéressé aux défis et aux chances liés aux relations sociales en détention de longue durée du point de vue de la forensique. Selon lui, le traitement forensique des délinquants remplit une double fonction : il doit d'une part, favoriser le rétablissement de la personne détenue, et d'autre part, garantir la sécurité de la communauté. La thérapie s'inscrit donc toujours dans un contexte de contrainte. Dans ce cadre, les relations interpersonnelles revêtent une importance cruciale. Selon Henning Hachtel, les études indiquent que la qualité de la relation entre le personnel d'encadrement et les personnes détenues a davantage d'influence sur les résultats de la thérapie que les techniques de psychothérapie spécifiques mises en œuvre, que ce soit dans les établissements pénitentiaires pour mineurs ou dans le cadre de la prise en charge de délinquants adultes. Pour le spécialiste, l'idéal semble être un juste milieu entre équité et fermeté, sans autoritarisme (*firm, fair, caring*). Les résultats du traitement dépendent également de la motivation de la personne détenue et de son sentiment ou non d'être contrainte à suivre une thérapie. Selon Henning Hachtel, ce sentiment de contrainte est lui-même moins déterminé par le cadre légal que par la qualité de la relation avec le personnel d'encadrement. Autrement dit, les thérapeutes peuvent exercer une influence positive en donnant à la personne détenue – au sein du cadre légal – le sentiment d'être respectée et de pouvoir participer à certaines décisions.

Table ronde

- Barbara Reifler, responsable de l'établissement pénitentiaire du canton de Saint-Gall, vice-présidente de la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux, CCSPC
- Charles Jakober, directeur de l'établissement pénitentiaire de Soleure, président de la Fédération des établissements de privation de liberté Suisse, FES
- François Grivat, directeur de la Fondation vaudoise de probation (FVP), co-président de la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation, CSDP

Pour Barbara Reifler, ces deux journées ont montré la nécessité de relations fiables pour encourager le développement des personnes détenues. « C'est un sujet qui appelle un travail quotidien – et des changements sont en cours dans le domaine de la détention et de la probation. » François Grivat a souligné l'importance de la réinsertion. À cet effet, les membres du service de probation doivent nouer des relations avec les personnes qu'ils encadrent. Ils doivent les aider à remettre de l'ordre dans leur vie et à se construire un nouveau réseau social. Couronné de succès, le projet pilote Objectif Désistance a apporté un nouveau souffle à cet égard.

Charles Jakober s'est montré impressionné par le projet et curieux de voir comment l'expérience serait transposée en Suisse alémanique, où le service de probation se considère davantage comme proche de l'autorité de placement. François Grivat a souligné qu'en Suisse romande aussi, le service de probation était proche des autorités, mais que la nouvelle fonction de coordinateur·trice-animateur·trice dans le cadre du projet « Objectif Désistance » permettait de prendre de la distance par rapport aux questions de droit pénal, ce qui ouvrait de nouvelles possibilités.

Barbara Reifler a elle aussi salué le renforcement des efforts de réinsertion au sein de la détention et de la probation. Elle a déclaré que les auteur·e·s d'infraction devaient continuer de faire partie de la société. Charles Jakober a abondé dans ce sens, affirmant qu'il était temps de parler des aspects sociaux, et plus uniquement des risques liés à l'exécution des peines. Pour lui, les personnes détenues devraient être en meilleure forme physique et psychologique à leur sortie qu'à leur admission. Il existe de nombreuses petites initiatives pouvant contribuer à améliorer les relations sociales – et donc aussi la santé mentale – des personnes détenues. Les établissements doivent être prêts à les permettre.

Charles Jakober a ajouté que tout n'était pas possible dans le domaine de la détention et de la probation, « mais qu'avec de la volonté et des idées, on peut faire beaucoup de choses ». Barbara Reifler a quant à elle souligné l'importance d'impliquer les collaboratrices et collaborateurs dans ce processus. « Nous devons faire preuve de persuasion – en externe, mais aussi en interne », a-t-elle conclu.

Conclusions et perspectives

- Patrick Cotti, directeur du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, CSCSP
- Laura von Mandach, responsable du domaine Analyse et développement de la pratique, CSCSP

Dans sa rétrospective, Laura von Mandach a souligné l'importance de changer de perspective. Elle a invité le système pénitentiaire à s'efforcer de considérer son impact et ses décisions avec les yeux des proches et des enfants des personnes détenues. Pour Patrick Cotti, la détention et la probation se réinventent depuis quelques années, avec une plus grande attention portée aux questions sociales. Il a cependant déploré que l'opinion publique reste accrochée à des conceptions simplistes et dépassées, selon lesquelles la seule solution consiste à enfermer les auteur-e-s d'infraction et à les libérer à la fin de la période d'incarcération. Il a donc appelé les agent-e-s de détention présents à expliquer davantage leur travail et à mettre l'accent sur la communication. « Nous pouvons être fiers de notre travail et nous avons tout intérêt à partager nos expériences », a-t-il déclaré.

Parcours

Après avoir assisté aux exposés en plénière, les participants au forum ont eu la possibilité de suivre un parcours interactif. Ils ont ainsi découvert des projets innovants dans quatre domaines thématiques :

Détention de longue durée

Les établissements pénitentiaires de Soleure et de Lenzbourg ont présenté différents projets d'amélioration des relations sociales dans le contexte de la détention de longue durée. À Lenzbourg, les personnes détenues se voient ainsi proposer diverses activités favorisant le maintien ou l'établissement de contacts sociaux : visites de cellules, appels vidéo, événements tels que des services religieux ou encore la possibilité de disposer d'un congé relationnel afin de maintenir et d'entretenir les relations personnelles et familiales. Les activités étaient représentées par des fils montrant qu'en fin de compte, elles tissaient un véritable réseau social.

Les enfants de pères incarcérés vivent généralement dans des conditions familiales difficiles et souvent, ne savent pas où se trouve exactement leur père. L'établissement pénitentiaire de Soleure a présenté un projet qui permet aux pères incarcérés d'améliorer le contact avec leurs enfants. Une enquête a montré que les pères incarcérés apprécieraient d'être aidés dans la prise de contact avec leurs enfants, y compris pour écrire des lettres, ainsi que dans la construction de relations avec ces derniers. Les questions qui ressortent sont les suivantes : comment expliquer à mon enfant où je me trouve ? Que puis-je offrir à mon enfant ? Comment jouer avec lui quand il me rend visite ? Que faire si je suis en proie à la nostalgie ? C'est justement à ces questions que les différents modules au sein du projet permettent de répondre. Ils expliquent ainsi comment donner des explications adaptées aux enfants en réponse à leurs questions ou comment mettre en place des activités avec eux. Ils offrent aussi un espace de réflexion. Est-ce que cela m'a donné des idées concernant la manière d'agir avec mon enfant ? Est-ce que je vais oser, à présent, prendre contact avec mon enfant ? Dans le cadre du parcours, l'établissement pénitentiaire de Soleure a également relaté l'histoire d'un détenu interné qui est en prison depuis près de 20 ans et qui ne reçoit pratiquement aucune visite. Depuis quelques années, cet homme est autorisé à travailler comme bibliothécaire au sein de la prison. Ouverte une fois par mois, la bibliothèque constitue un lieu de rendez-vous pour les personnes détenues. Pour cet homme, elle n'est pas seulement devenue un lieu de contact social. Le travail qu'il y effectue lui donne aussi le sentiment d'être utile.

Proches

Le stand de la Fondation REPR était dominé par une chaise surdimensionnée sur laquelle les visiteurs étaient invités à grimper et à se faire photographier. Objectif : leur permettre de découvrir le sentiment et la perspective avec lesquels les enfants perçoivent un environnement « normal » pour les adultes. Un stand était aussi dédié à présenter le travail quotidien de la Fondation, comme la manière d’informer les proches sur les règles en vigueur en prison ou l’organisation et l’accompagnement des visites d’enfants au sein de l’établissement.

Détention provisoire

Sur son stand, l’équipe du projet pilote des cantons de Berne et de Zurich dédiée au renforcement des ressources des personnes en détention provisoire présentait notamment le programme PRISMA (Prison Stress Management), qui propose des stratégies de gestion du stress et de résolution de problèmes. Un aperçu en direct d’une session PRISMA était proposé aux visiteurs. Dans le cadre de ce programme, des formateurs ad hoc forment des personnes en détention provisoire par vidéoconférence. Quatre sessions sont consacrées à des thèmes comme la gestion du stress et la résolution de problèmes, le bien-être et la prévention de la récidive, ainsi qu’à des échanges au sujet d’activités agréables et judicieuses qui peuvent être mises en place en détention provisoire. Deux sessions « booster », incluant des révisions et des bilans, complètent le programme.

Désistance

L’approche de la probation visée dans le cadre du projet Objectif Désistance a été présentée à travers dix concepts clés allant de l’implication de la ou du probationnaire et de l’accent placé sur ses compétences à des mesures concrètes en matière de logement, de travail et d’emploi, en passant par une attitude favorable au changement et une organisation équilibrée entre aide et contrôle. Pour la ou le probationnaire, le nouveau rôle de coordinateur-trice-animateur-trice revêt une importance décisive. Il permet d’accompagner la personne justiciable et de bâtir des ponts entre elle et la société. Contrairement aux agent-e-s de probation, les rencontres entre la ou le coordinateur-trice-animateur-trice et la ou le probationnaire se déroulent dans des lieux publics, à connotation moins négative. La ou le coordinateur-trice-animateur-trice organise des activités quotidiennes comme des promenades, du bowling, des pique-niques ou des visites d’expositions. Des groupes de probationnaires se forment, ce qui facilite le partage des expériences et des ressources personnelles. La ou le coordinateur-trice-animateur-trice est également chargé-e de piloter le programme Parrainage Désistance, qui prévoit des rencontres et un accompagnement régulier des probationnaires par des marraines et parrains bénévoles. Cela permet également d’abolir les barrières entre la société et les personnes qui sortent du système pénitentiaire.

Texte : Simon Koechlin